

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE « LA VALLEE DOREE »  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

DEL 20-09-2021/17

**AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS SUR LE PLAN DE MOBILITE  
2030 DU GRAND CREILLOIS (ACSO / CCLVD)**

		Nombres de membres	
Date de convocation :	13 septembre 2021	En exercice :	32
Date d'affichage :	13 septembre 2021	Présents :	24
Séance du :	20 septembre 2021	Votants :	30

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT SEPTEMBRE A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

**Présents :** Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOCHÉ, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Laëtitia ROULET, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Bernadette FROGER.

**Absents :** Messieurs Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Thierry BALLINER (pouvoir à Sébastien RABINEAU), Christophe TETU, Philippe LEPORI (pouvoir à Gérard LAFITTE), Mesdames Vanessa CHAMAND, Isabelle TOFFIN (pouvoir à Gilbert DEGAUCHY), Martine DUBUISSON (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON).

Monsieur Gérard LAFITTE est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Vu**, le code des transports,

**Vu**, la délibération du 29 juin 2021 du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) arrêtant le projet de Plan de Mobilité,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois en date 14 septembre 2020 validant les actions du Plan de Mobilité,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise en date du 28 janvier 2021 validant les actions du Plan de Mobilité,

**Considérant**, la nécessité pour la CCLVD en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) membre du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) de formuler un avis sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois,

**Considérant**, que conformément à l'article L.1214-14 du code des transports que la CCLVD, en tant que Personne Publique Associée, a été pleinement associée à l'élaboration du Plan de Mobilité de par son statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité,

Le Plan de Mobilité (PDM) est un document de planification qui définit pour les dix prochaines années les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Il a comme objectif un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

L'échelle opérationnelle du PDM est identique à celle du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) soit la CC du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.

L'élaboration du PDM a été ponctuée par 3 phases :

- Diagnostic et enjeux
- Elaboration de scénarios et construction des objectifs
- Construction du projet de PDM 2030 (rédaction des fiches actions)

Les éléments du diagnostic reposent notamment sur les résultats d'un sondage téléphonique qui a concerné 5 000 habitants du sud de l'Oise et qui a permis de mieux cerner les habitudes de déplacements.

Les objectifs pour 2030 sont notamment :

- De réduire de 35% le nombre de déplacements réalisés quotidiennement en voiture
- D'accroître le taux de remplissage des voitures (avec du covoiturage) pour passer de 1,40 à 1,94 personnes par véhicule en moyenne
- De passer de 1% à 6% des déplacements réalisés en vélo
- De passer de 11 à 19% des déplacements en transports collectifs (bus urbains, cars, trains)

Le projet de PDM du Grand Creillois est composé de 44 actions et s'articule autour de grands 4 axes stratégiques :

- 14 actions partagées avec les territoires voisins du Clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne pour coordonner les stratégies à l'échelle du bassin de vie.
- 10 actions pour une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner les acteurs relais (employeurs, établissements scolaires, ...) dans la transformation de leurs mobilités.
- 10 actions pour des transports en communs plus performants et attractifs : améliorer les performances du réseau de bus de l'ACSO. Mettre en place des solutions transports collectifs diversifiées sur la CCLVD.
- 10 actions pour un meilleur partage de l'espace public dans les centres bourgs : redistribuer et réglementer les flux traversants et le stationnement. Garantir un urbanisme des courtes distances en développant le principe de mixité fonctionnelle.

Conformément à l'article L.1214-18, la mise en œuvre des actions incombe en premier lieu à l'ACSO et à la CCLVD. Cependant, le changement des habitudes de déplacements dépendra également de l'implication des communes et de celui des différents acteurs de la mobilité (employeurs, établissements scolaires, ...).

Au titre de l'article L1214-15 du code des transports, les communes de la CCLVD ont également la possibilité de formuler un avis sur le présent projet et ses annexes.

Le cap politique du document :

L'arrivée prochaine de grands projets tels que le barreau Creil-Roissy va renforcer encore l'importance du réseau ferroviaire dans les déplacements du quotidien. Même si la qualité de la desserte n'est pas équivalente sur les différentes branches de l'étoile ferroviaire, les gares ont vocation à se développer pour en faire des points d'accès privilégiés aux différents services de mobilités qui seront développés.

La densité actuelle des infrastructures routières et ferroviaires sur le bassin creillois a été jugée suffisante. Le PDM ne s'engage pas dans la construction d'infrastructures de transport conséquentes. Néanmoins, en cas de saturation des voies existantes, de nouvelles voiries pourront être envisagées pour répondre aux problèmes et besoins locaux de circulation.

Les secteurs les plus urbains et les centres-bourgs doivent repenser la place allouée à la voiture dans une logique d'apaisement.

Les besoins de déplacements vers l'Île-de-France, nécessitent un portage affirmé de la part de la Région Hauts-de-France.

A noter qu'une soixantaine de réunions de concertation ont jalonné les 3 ans d'élaboration du document. L'ensemble des élus communautaires ont été conviés à plusieurs réunions de co-construction. Des réunions informelles eu lieu auprès des élus municipaux lors de l'étude (séminaire,...).

Le Plan de Mobilité sera soumis à enquête publique pour recueillir les éventuelles remarques de la population et des associations.

En conséquence, Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Donner un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois tel qu'arrêté par le Conseil Syndical du SMBCVB le 29 juin 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** donne un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois tel qu'arrêté par le Conseil Syndical du SMBCVB le 29 juin 2021

Ont voté **POUR (30)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Marie Noëlle GOURBESVILLE), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Thierry BALLINER (pouvoir à Sébastien RABINEAU), Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI (pouvoir à Gérard LAFITTE), Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Isabelle TOFFIN (pouvoir à Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Laëtitia ROULET, Ophélie VAN ELSUWE, Martine DUBUISSON (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Bernadette FROGER.

Certifié exécutoire, compte tenu de la réception en sous-préfecture.



A Laigneville, le 21 septembre 2021

Le Président,

*Olivier FERREIRA*  
Olivier FERREIRA

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le



ID : 060-246000129-20210920-DEL20092021\_17-DE